

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 607

22 mars 2010

SOMMAIRE

Alpha Technologies S.A.	29135	Le Premier Management S.à r.l.	29132
B.R.F. S.A.	29099	Ligudo Shipping S.A.	29098
BTM Foot International S.A.	29131	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	29132
C2A INFORMATIQUE Luxembourg S.à r.l.	29136	Manival S.A.	29128
Carrosserie Palanca S.à r.l.	29119	Match.com Global Investments S.à r.l. ...	29128
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	29098	MCP-CMC III S.à r.l.	29112
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A.	29118	Meg Holding S.A.	29108
Comparweb International S.A.	29099	Meg Holding S.à r.l.	29108
Consilium S.A.	29121	Messageries du Livre S.à r.l.	29119
Consolium S.à r.l.	29123	Messageries Paul Kraus S.à r.l.	29135
Deloitte S.A.	29098	Prism Sàrl	29129
Dixon Investments S.A.	29136	REO Luxembourg S.à r.l.	29124
Earl Place (Luxembourg) Holding SA	29136	Romplex S.A.	29124
Ecotank S.A.	29098	Saint-James Sàrl	29117
Epazote S.A.	29116	Schroeder & Associés	29120
EuroInfra S.A.	29118	Silverton Properties S.à r.l.	29099
Future Management Holdings S.A.	29116	Stores et Fermetures Luxembourg	29112
Gapi-Glass.S.A.	29123	Sudinvestments S.A.	29122
Goldland Universal S.à r.l.	29090	Tengizchevroil Finance Company S.à r.l.	29112
IHL-Seupar S.A.	29135	Theo Müller Group S.e.c.s.	29118
ING (L) Selected Strategies	29121	Thermidor S.A.	29117
International Access Trading A.G.	29119	Transports et Garage Presse S.à r.l.	29134
Invest House S.A.	29135	Urs Global Luxembourg S.à r.l.	29132
Ipomee S.A.	29135	Viashipping S.A.	29099
Kronberg International S.A.	29124	Vince S.à r.l.	29120
Landsmith Holding SAH	29122	Wedi S.A.	29120
		Whole In One S.A.	29136

Goldland Universal S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.313.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before the undersigned Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GOLDLAND UNIVERSAL LIMITED (hereinafter "the Company"), a company incorporated under the Law of British Virgin Islands, established and having its registered office at 56 Administration Drive, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with the register number N. 119758, with a share capital of EUR 12500.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Xavier MANGIULLO, employee, residing in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Xavier MANGIULLO, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands, to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date December 16th 2009, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;

2. Have the Company adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Goldland Universal S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Approve the interim balance sheet of the Company dated 16th December 2009;

4. Change of the purpose of the company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof."

5. Amend and completely restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

6. Acknowledge and record the allocation of the shares of the Company further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association;

7. Change of the currency of express of the share capital from USD into EUR, basing on the currency rate applicable at December 16th, 2009, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD=0.6854 EUR, so that the current share subscribed capital will be 12.500 EUR. The difference resulting from the application of the currency rate at December 16th, 2009 and the currency rate at the date of the notary deed of conversion, if is negative, will be paid by the contribution of the same amount equal to the difference between the amount of the share capital of 12.500 EUR and the amount obtained by the conversion using the currency rate applicable at the date of the conversion, this amount will be down from the profit brought forward and if it positive will be deposited in a special provision account that can be used only following the provision for the modification of the share capital;

8. Subsequent amendment of the Articles of association;

9. Allocation to shares of a par value of EUR 1.00

10. To fix the authorised capital at 15.000,00 Eur (fifteen thousand Eur) represented by 15.000 (fifteen thousand) shares of a par value of 1,00 Eur each.

11. Confirmation of Mr. Robert Michael Churchill, born in Exeter at October 30th 1944, residing in Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP; Mrs. Julie Coward, born in Solihull at August 10th, 1956, residing in Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB; Mr. Frank Stuart Gee, born in Oldenburg at January 16th, 1952, residing in La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP and Ms Letitia Lorretta Cummins, born in Jersey at August 28th, 1966, residing in 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR, as managers of the Company, all of them for an unlimited period, acting individually or together with another or others;

12. Establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

13. Fixing the financial year to run from 1st January to 31st December of each year

14. Consequent amendment of The Article of incorporation of the statutes to adapt to the resolutions taken on the basis of the agenda;

15. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Furthermore stays added to the present deed:

- a certificate of the sole director containing the transfer of domicile dated December 8th, 2009;
- a balance sheet on December 16th, 2009;

The Chairman declares that the company will transfer its registered and official office to Luxembourg.

Pursuant to a written resolution of the sole director of the Company given on December 8th, 2009, the transfer of the registered office, the real management, the central administration and the principal office to Luxembourg, in the forms required by Luxembourg law, all this without any change of the legal entity was decided. A copy of such document, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

For the execution of this resolution, it is necessary to adjust the articles of incorporation of the company to the law of the new country of the registered office.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Tortola, British Virgin Islands, to the City of Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand-Duchy of Luxembourg, and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1st, 2009, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance

Second resolution

The General Meeting decides to adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GOLDLAND UNIVERSAL S.à r.l.", and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim balance sheet of the Company dated December 16, 2009

Fourth resolution

The General Meeting resolves to modify the purpose of the company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to amend and completely restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in resolution 2 above,

and resolves to acknowledge and record the allocation of the shares of the Company further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Road Town, British Virgin Islands, the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association

Sixth resolution

As the corporate capital is already expressed in Euro, no further decision needs to be taken on that point of the agenda.

Seventh resolution

As the 12,500 existing shares representing the share capital have a nominal value of EUR 1 each, no further decision is to be taken on that point of the agenda

The 12,500 have been allocated to the 3 actual shareholders as follows:

- BASEL ONE LIMITED:	3,750 shares
First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier. Jersey, JE23QQ	
- BASEL TWO LIMITED:	3,750 shares
First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier. Jersey, JE23QQ	
- C.P.I. Holding Compagnie de Placement Financieres S.A., L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich	5.000 shares
Total:	12,500 shares

Eighth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the former managers of the company and appoints the same persons:

- Mr. Robert Michael Churchill, born in Exeter at October 30th 1944, residing in Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP;

- Mrs. Julie Coward, born in Solihull at August 10th, 1956, residing in Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB;

- Mr. Frank Stuart Gee, born in Oldenburg at January 16th, 1952, residing in La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP

- Ms Letitia Lorretta Cummins, born in Jersey at August 28th, 1966, residing in 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR,

as managers of the Company, all of them for an unlimited period

Ninth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin islands nationality.

Tenth resolution

The General Meeting resolves to fix the financial year to run from the 1st of January to the 31st of December of each year.

Eleventh resolution

The General Meeting, in conformity with the above taken resolutions, resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Art. 1. The company has as denomination GOLDLAND UNIVERSAL S.à r.l..

Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.

Art. 3. "The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at Eur 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of Eur 1 (one euro) each, fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years starts on the first of September of each year and finishes on August 31 of the next year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de GOLDLAND UNIVERSAL LIMITED (ci-après la Société), une société constituée sous les lois des British Virgin Islands, établie et ayant son siège social au 56 Administration Drive, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, sous le numéro N. 119758

L'assemblée est présidée par Mr Xavier MANGIULLO, employé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Xavier MANGIULLO, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands, to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date December 16th 2009, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;

2. Have the Company adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Goldland Universal S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Approve the interim balance sheet of the Company dated 16th December 2009;

4. Change of the purpose of the company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof."

5. Amend and completely restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

6. Acknowledge and record the allocation of the shares of the Company further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the British Virgin Islands to the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association;

7. Change of the currency of express of the share capital from USD into EUR, basing on the currency rate applicable at December 16th, 2009, date of the opening of the present financial year, equal to 1 USD=0.6854 EUR, so that the current share subscribed capital will be 12.500 EUR. The difference resulting from the application of the currency rate at December 16th, 2009 and the currency rate at the date of the notary deed of conversion, if is negative, will be paid by the contribution of the same amount equal to the difference between the amount of the share capital of 12.500 EUR and the amount obtained by the conversion using the currency rate applicable at the date of the conversion, this amount will be down from the profit brought forward and if it positive will be deposited in a special provision account that can be used only following the provision for the modification of the share capital;

8. Subsequent amendment of the Articles of association;

9. Allocation to shares of a par value of EUR 1.00

10. To fix the authorised capital at 15.000,00 Eur (fifteen thousand Eur) represented by 15.000 (fifteen thousand) shares of a par value of 1,00Eur each.

11. Confirmation of Mr. Robert Michael Churchill, born in Exeter at October 30th 1944, residing in Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP; Mrs. Julie Coward, born in Solihull at August 10th, 1956, residing in Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB; Mr. Frank Stuart Gee, born in Oldenburg at January 16th, 1952, residing in La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP and Ms Letitia Lorretta Cummins, born in Jersey at August 28th, 1966, residing in 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR, as managers of the Company, all of them for an unlimited period, acting individually or together with another or others;

12. Establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

13. Fixing the financial year to run from 1st January to 31st December of each year

14. Consequent amendment of The Article of incorporation of the statutes to adapt to the resolutions taken on the basis of the agenda;

15. Miscellaneous

II. Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise le gérant unique en date du 8 décembre 2009, il a décidé le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

De plus restent annexés au présent acte:

- un certificat renseignant le transfert de siège daté du 8 décembre 2009;
- une situation comptable au 16 décembre 2009;

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Tortola à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "GOLDLAND UNIVERSAL S.à r.l." suite au transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société vers le Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la situation intérimaire de la société arrêtée au 16 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise,

et plus particulièrement à ce sujet décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, pour leur donner la version coordonnée dont question ci-après.

Sixième résolution

Etant donné que le capital social est déjà exprimé en Euro, aucune décision n'est à prendre par rapport à ce point à l'ordre du jour.

Septième résolution

Etant donné que les 12.500 actions existantes, représentant la totalité du capital social, ont déjà une valeur nominale de EUR 1 par action, aucune décision n'est à prendre par rapport à ce point à l'ordre du jour.

Ces 12.500 parts ont été attribuées aux 3 actuels associés comme suit:

- BASEL ONE LIMITED:	3,750 parts
First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier. Jersey, JE23QQ	
- BASEL TWO LIMITED:	3,750 parts
First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier. Jersey, JE23QQ	
- C.P.I. Holding Compagnie de Placement Financieres S.A., L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich	5.000 parts
Total:	12,500 parts

Huitième résolution

L'assemblée accepte les démissions des anciens gérants et décide de nommer les mêmes personnes, savoir

- Mr. Robert Michael Churchill, né à Exeter le 30 octobre 1944, demeurant à Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP;

- Mme Julie Coward, née à Solihull le 10 août 1956, demeurant à Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB;

- Mr. Frank Stuart Gee, né à Oldenburg le 16 janvier 1952, demeurant à La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP

- Melle Letitia Lorretta Cummins, née à Jersey le 28 août 1966, demeurant au 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR,

comme nouveaux gérants de la société, tous pour une durée illimitée.

Neuvième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du siège social de la société au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

L'Assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité de British Virgin Islands restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité de British Virgin Islands

Dixième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice social court du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

Onzième résolution

L'Assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier les statuts qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination GOLDLAND UNIVERSAL S.à.r.l. .

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg

Art. 3. La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, contenant un blanc bâtonné.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2010, LAC/2010/884: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 February 2010.

Référence de publication: 2010028114/431.

(100024781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.258.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028014/10.

(100024238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

CGF Compagnie Générale de Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 08 janvier 2010

Il résulte du contrat de cession de parts signé le 08 Janvier 2010, que la société:

Luxembourg Corporation Company SA, demeurant au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 125 parts détenues dans la Société à

M Carlos Javier Terroba Wolff ayant son adresse professionnelle à Montecito No. 38, suite 22, World Trade Center, col. Napoles 03810, Mexico City, Mexico

et

Les associés de la Société sont à présent:

M Carlos Javier Terroba Wolff avec 125 parts d'une valeur nominale de Euro 100,--.

Luxembourg, le 09 Février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010028013/20.

(100024719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Ecotank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028015/10.

(100024239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028010/10.

(100024739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Viashipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 119.022.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028009/10.

(100024222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Comparweb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 105.124.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 4 février 2010 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Nicolas MOMMENS, demeurant 80, avenue du Mistral, boîte 17, B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Robert TABAK
- Monsieur Philippe COLART
- Monsieur Eric CHARLIER

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010028018/19.

(100024693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

B.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 30.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010028017/11.

(100024621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Silverton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.303.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of December.

Before the undersigned Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SILVERTON PROPERTIES LIMITED, a company incorporated under the Law of Ile of Man, established and having its registered office at Millennium House, Victoria Road, Douglas, Ile of Man, with the register number N. 053396C (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened by Mr Xavier MANGIULLO, employee, residing in Luxembourg, as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Xavier MANGIULLO, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Douglas, Ile of Man, to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1st, 2009, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;

2. Have the Company adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Silverton Properties S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Change of the purpose of the company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof."

4. Amend and completely restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

5. Acknowledge and record the allocation of the shares of the Company further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Douglas, Ile of Man to the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association;

6. Change of the currency of express of the share capital from GBP into EUR, basing on the currency rate applicable at January 1st, 2009, date of the opening of the present financial year, equal to 1 GBP=1.0385 EUR, so that the current share capital of 4 GBP will be 4,15 EUR. The difference resulting from the application of the currency rate at January 1st, 2009 and the currency rate at the date of the notary deed of conversion, if is negative, will be paid by the contribution of the same amount equal to the difference between the amount of the share capital of 4,15 EUR and the amount obtained by the conversion using the currency rate applicable at the date of the conversion, this amount will be down from the profit brought forward and if it positive will be deposited in a special provision account that can be used only following the provision for the modification of the share capital;

7. Increase of the capital subscribed of 12.495.85 Eur in order to bring it from its actual amount of 4,15 Eur up to 12.500,00 Eur by the increase of the nominal value of the present shares, with the same rights and advantages of the existing shares

8. Allocation to shares of a par value of EUR 1.00 by replacement of the 4 existing shares with 12.500 shares of nominal value of 1.00 Eur each to assign to the shareholders with the same "prorata" as per the existing owned shares.

9. Subsequent amendment of the Articles of association;

10. Resignation and appointment of Mr. Robert Michael Churchill, born in Exeter at October 30th 1944, residing in Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP; Mrs. Julie Coward, born in Solihull at August 10th, 1956, residing in Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB; Mr. Frank Stuart Gee, born in Oldenburg at January 16th, 1952, residing in La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP and Ms Letitia Lorretta Cummins, born in Jersey at August 28th, 1966, residing in 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR, as managers of the Company, all of them for an unlimited period, acting individually or together with another or others;

11. Establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

12. Fixing the financial year to run from 1st January to 31st December of each year;

13. Consequent amendment of The Article of incorporation of the statutes to adapt to the resolutions taken on the basis of the agenda;

14. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by

the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman declares that the company will transfer its registered and official office to Luxembourg.

Pursuant to a written resolution of the Board of Directors of the Company given in Jersey on November 12, 2009, the transfer of the registered office, the real management, the central administration and the principal office to Luxembourg, in the forms required by Luxembourg law, all this without any change of the legal entity was decided. A copy of such document, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

For the execution of this resolution, it is necessary to adjust the articles of incorporation of the company to the law of the new country of the registered office.

Furthermore stays added to the present deed:

- a certificate of standing of the "Financial Supervisory Commission of Isle of Man", dated November 16, 2009;
- a certificate containing the transfer of domicile dated December 21st, 2009;
- a declaration of solvency given by a director of the Company dated November 24, 2009;
- an irrevocable undertaking of acceptance of services of legal process;
- a balance sheet on January 1st, 2009 and a valuation certificate;
- a legal opinion of POPE & CO SOLICITORS

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Douglas, Ile of Man, to the City of Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand-Duchy of Luxembourg, and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1st, 2009, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance

Second resolution

The General Meeting decides to adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Silverton Properties S.à r.l.", and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The General Meeting resolves to modify the purpose of the company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend and completely restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in resolution 2 above,

and resolves to acknowledge and record the allocation of the shares of the Company further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Douglas, Ile of Man, the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association

Fifth resolution

The General Meeting resolves to change the currency of expression of the share capital from GBP into EUR, based on the currency rate applicable on January 1st, 2009, date of the opening of the present financial year, equal to 1 GBP = 1,0385 EUR,

so that the current share capital of 4 GBP will be 4.15 EUR.

The difference resulting from the application of the currency rate at 1st January 2009 and the currency rate at the date of the present deed, being 1.-GBP = EUR 1,1128, making the amount of EUR 0,3012 will be deposited in a special provision account that can be used only following the provision for the modification of the share capital

Sixth resolution

After the change of currency, the General Meeting resolves to increase the share capital by an amount of EUR 12,495.85,

In order to bring it from its present amount of EUR 4.15 to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro),

without issuance of new shares but by the increase of the par value of the existing 4 shares to EUR 3,125,

entirely paid up in cash by the two actual shareholders, so that the amount of EUR 12,495.85 is at the free disposal of the company from now on, so as this has been shown to the notary pursuant to a bank certificate

Seventh resolution

The General Meeting resolves to replace the 4 existing shares by 12,500 shares with a par value of EUR 1 each, allocated to the 2 actual shareholders as follows:

- BASEL ONE LIMITED:	6,250 shares
First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier. Jersey, JE23QQ	
- GOLDLAND UNIVERSAL LIMITED:	6,250 shares
56 Administration Drive, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	
Total:	12,500 shares

Eighth resolution

The General Meeting accepts the resignation of the former managers of the company and appoints the same persons:

- Mr. Robert Michael Churchill, born in Exeter at October 30th 1944, residing in Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP;

- Mrs. Julie Coward, born in Solihull at August 10th, 1956, residing in Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB;

- Mr. Frank Stuart Gee, born in Oldenburg at January 16th, 1952, residing in La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP

- Ms Letitia Lorretta Cummins, born in Jersey at August 28th, 1966, residing in 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR,

as managers of the Company, all of them for an unlimited period

Ninth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Ile of Man nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of Ile of Man nationality.

Tenth resolution

The General Meeting resolves to fix the financial year to run from the 1st of January to the 31st of December of each year.

Eleventh resolution

The General Meeting, in conformity with the above taken resolutions, resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Art. 1. The company has as denomination Silverton Properties S.à r.l..

Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.

Art. 3. "The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at Eur 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of Eur 1 (one euro) each, fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years starts on the first of September of each year and finishes on August 31 of the next year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de SILVERTON PROPERTIES LIMITED, une société existant sous les lois de "Ile of Man", établie et ayant son siège social au Millennium House, Victoria Road, Douglas, Ile of Man, inscrite sous le numéro 053396C (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mr Xavier MANGIULLO, employé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Xavier MANGIULLO, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Douglas, Ile of Man, to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date January 1st, 2009, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;

2. Have the Company adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Silverton Properties S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Change of the purpose of the company as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof."

4. Amend and completely restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

5. Acknowledge and record the allocation of the shares of the Company further to the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Douglas, Ile of Man to the city of Luxembourg and further to the complete restatement of the Company's articles of association;

6. Change of the currency of express of the share capital from GBP into EUR, basing on the currency rate applicable at January 1st, 2009, date of the opening of the present financial year, equal to 1 GBP=1.0385 EUR, so that the current share capital of 4 GBP will be 4,15 EUR. The difference resulting from the application of the currency rate at January 1st, 2009 and the currency rate at the date of the notary deed of conversion, if is negative, will be paid by the contribution of the same amount equal to the difference between the amount of the share capital of 4,15 EUR and the amount obtained by the conversion using the currency rate applicable at the date of the conversion, this amount will be down from the profit brought forward and if it positive will be deposited in a special provision account that can be used only following the provision for the modification of the share capital;

7. Increase of the capital subscribed of 12.495.85 Eur in order to bring it from its actual amount of 4,15 Eur up to 12.500,00 Eur by the increase of the nominal value of the present shares, with the same rights and advantages of the existing shares.

8. Allocation to shares of a par value of EUR 1.00 by replacement of the 4 existing shares with 12.500 shares of nominal value of 1.00 eur each to assign to the shareholders with the same "prorata" as per the existing owned shares.

9. Subsequent amendment of the Articles of association;

10. Resignation and appointment of Mr. Robert Michael Churchill, born in Exeter at October 30th 1944, residing in Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP; Mrs. Julie Coward, born in Solihull at August 10th, 1956, residing in Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB; Mr. Frank Stuart Gee, born in Oldenburg at January 16th, 1952, residing in La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP and Ms Letitia Lorretta Cummins, born in Jersey at August 28th, 1966, residing in 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR, as managers of the Company, all of them for an unlimited period, acting individually or together with another or others;

11. Establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

12. Fixing the financial year to run from 1st January to 31st December of each year;

13. Consequent amendment of

The Article of incorporation of the statutes to adapt to the resolutions taken on the basis of the agenda;

14. Miscellaneous

II. Que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise le conseil d'administration de la société à Jersey en date du 12 novembre 2009, il a décidé le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

De plus restent annexes au présent acte:

- un "certificat of standing" délivré par le "Financial Supervisory Commission of Isle of Man", daté du 16 novembre 2009;

- un certificat renseignant le transfert de siège daté du 21 décembre 2009;

- une "declaration of solvency" délivrée par un administrateur de la société datée du 24 novembre 2009;

- un "irrevocable undertaking of acceptance of services of legal process";

- une situation comptable au 1^{er} janvier 2009 ainsi qu'un certificat d'évaluation;

- un "legal opinion" délivré par POPE & CO SOLICITORS

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré de Douglas, Ile of Man, à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, Grand-Duché de Luxembourg, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Silverton Properties S.à r.l." suite au transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société vers le Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, pour leur donner la version coordonnée dont question ci-après.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital de GBP en EURO au taux de change du 1^{er} janvier 2009, savoir: 1,- GBP = 1,0385 EUR,

de sorte que le capital sociale actuel de GBP 4, sera de EUR 4,15, représentée par 4 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La différence résultant de l'application du cours de change au 1^{er} janvier 2009 et le cours de change applicable à la date du présent acte savoir 1.-GBP = EUR 1,1128, soit la somme de EUR 0,3012 est versée à un compte de réserve dont il ne pourra être disposée qu'en observant les règles sur la modification du capital social

Sixième résolution

Suite à la conversion de devise qui précède, l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.495,85,

afin de le porter de son montant actuel de EUR 4,15 à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euros),

sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 4 parts sociales actuelles à EUR 3.125 par part sociale

entièrement libérée par un versement en numéraire par les actuels associés, de sorte que le montant de EUR 12.495,85 est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire par un certificat bancaire.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 4 actuelles parts sociales par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 par part sociale, attribuées aux 2 actuels associés comme suit:

- BASEL ONE LIMITED:	6,250 parts
First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier. Jersey, JE23QQ	
- GOLDLAND UNIVERSAL LIMITED:	6,250 parts
56 Administration Drive, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands	
Total:	<u>12,500 parts</u>

Huitième résolution

L'assemblée accepte les démission des anciens gérants et décide de nommer les mêmes personnes, savoir

- Mr. Robert Michael Churchill, né à Exeter le 30 octobre 1944, demeurant à Granville, La Grande Route De St Cleme, St Clement, Jersey JE2 6QP;

- Mme Julie Coward, née à Solihull le 10 août 1956, demeurant à Le Bocage House, Les Fond De Longueville, Grouville, Jersey, JE3 9AB;

- Mr. Frank Stuart Gee, né à Oldenburg le 16 janvier 1952, demeurant à La Renaissance, 3 Bel Respiro, la Route des Petits Camps, St Helier, Jersey, JE2 4JP

- Melle Letitia Lorretta Cummins, née à Jersey le 28 août 1966, demeurant au 3, La Croix, La Rue Becq, Trinity, Jersey, JE 5FR,

comme nouveaux gérants de la société, tous pour une durée illimitée.

Neuvième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du siège social de la société au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

L'Assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité de Ile of Man restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité de Ile of Man.

Dixième résolution

L'Assemblée décide que l'exercice social court du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année.

Onzième résolution

L'Assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier les statuts qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination Silverton Properties S.à r.l..

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg

Art. 3. La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 décembre 2009, LAC/2009/57904: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 January 2010.

Référence de publication: 2010028107/455.

(100024785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Meg Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Meg Holding S.à.r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatrième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Finmeg s.r.l., une société de droit italien, avec siège social à Milan, Piazza della Repubblica, 28, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 05951430965, dûment représentée par Monsieur Mirko La Rocca, ayant son adresse professionnelle au 30, bd Royal L-2449 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire en vertu d'une procuration donné en date du 21 décembre 2009 par la dite société

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentaire de prendre acte que Finmeg s.r.l., précitée détient la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée MEG HOLDING S. à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, constituée selon acte du notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 118 en date du 16 janvier 2008, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1551 du 12 août 2009 et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134467.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.
2. Refonte des statuts.
3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.
4. Nomination d'administrateurs et fixation du terme de leurs mandats.
5. Nomination d'un commissaire aux comptes et fixation du terme de son mandat.
6. Divers

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la forme de la société, sans changement de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de la société anonyme.

L'Associé Unique décide par ailleurs de changer la dénomination de la société en MEG HOLDING S.A.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Alter Audit S.à.r.l en date du 21 décembre 2009 que l'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée pour un montant de EUR 229.854.899 n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société anonyme, soit un montant de EUR 31.000.

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes: "En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net repris à la situation comptable est surévalué. L'actif net constaté dans la situation active et

passive susvisée pour un montant d'EUR 229'854'899 n'est pas inférieure au capital social minimum applicable pour une société anonyme, soit un montant d'EUR 31.000. L'établissement de la situation comptable intérimaire est de la responsabilité du management. (...)"

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En rapport avec la prédite transformation de la forme juridique de la société en société anonyme, l'associé unique confère tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration nommés ci après pour procéder à l'échange des UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS (1.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune contre UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS (1.012.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune et à l'annulation des parts sociales anciennes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide encore d'adapter les statuts sociaux à la nouvelle forme de la société et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "MEG HOLDING S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.012.500,-), représenté par UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS (1.012.500) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune."

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Le(s) administrateur (s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le trente du mois de juin, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique acte la démission des gérants et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats

Quatrième résolution

L'Associé Unique fixe le nombre d'administrateurs à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés administrateurs pour une période de un an:

1. Monsieur Michel RATTI, né à I-Milan le 8 décembre 1964 et demeurant professionnellement à I-Montano Lucino (CO) Via E. Ratti, 2;

2. Monsieur Sergio VANDI, né à E-Madrid le 25 septembre 1963 demeurant professionnellement à L-Luxembourg 4, bd Royal;

3. Monsieur Alain TIRCHER, né à B-Watermael-Boitsfort le 13 mars 1959 demeurant professionnellement à L-Luxembourg 1, rue N. Simmer;

4. Monsieur Joe LEMMER, né à L-Luxembourg le 10 mai 1971 demeurant professionnellement à L-Luxembourg 5, Grand Rue; et

5. Monsieur Gianluca BUSSOLATI, né à I-Parma le 12 novembre 1959 demeurant à I-Milan P.le F. Baracca.

Sixième résolution

L'Associé Unique nomme comme commissaire pour une période de un an:

ALTER Audit S. à rl, réviseur d'entreprises, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg que devra établir un rapport d'audit.

Septième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale de 2010.

Huitième résolution

L'adresse du siège social reste inchangé et donc située à 4, bd Royal L-2449 Luxembourg.

L'Associé Unique décide d'abandonner la version anglaise des statuts, seule la version française faisant dès lors foi.

29112

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mirko La Rocca, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010027558/212.

(100024123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Tengizchevroil Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.866.

En date du 8 février 2010, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Démission de M. Ernesto Mario Tey, né le 3 novembre 1946, en Argentine, de la fonction de Gérant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026759/14.

(100023795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.354.

Il résulte des résolutions écrites de MCP-CMC III (Cayman) L.P. que la nouvelle dénomination de MCP-CMC (NQP) III S.à r.l., associé unique de la Société, est MCP-MIC S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCP-CMC III S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010026762/15.

(100023798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Stores et Fermetures Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 151.236.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Olivier SCHMITT, chef d'entreprise, né le 2 octobre 1974 à Creutzwald (F), et ayant son adresse personnelle à 28, avenue Paul Langerin, F-57070 Saint-Julien-lès-Metz,

agissant en son nom personnel.

2) Monsieur Fabrice SCHMITT, chef d'entreprise, né le 30 juillet 1979 à Saint-Avold (F), ayant son adresse personnelle à 25, rue de Villing, F-57550 Remering,

agissant en son nom personnel.

3) La société anonyme de droit luxembourgeois "NEW ENTERPRISES S.A.", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44050,

ici représentée par Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital Social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

"STORES ET FERMETURES LUXEMBOURG".

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans tout autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet la pose et fournitures de matériaux de second oeuvre de bâtiment: fenêtres, volets, portes de garage, portes d'entrée, portails, pergolas, stores intérieur et extérieur, aménagement de la terrasse.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec sa raison sociale ou qui pourraient en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Cette énumération est explicative et non limitative et doit être comprise dans le sens le plus large.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE- ET-UN EUROS (€ 31,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. - Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra élire parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle d'un délégué à la gestion journalière.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. - Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Titre IV. - Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Olivier Schmitt, préqualifié, 375 actions,	375
2.- Monsieur Fabrice Schmitt, préqualifié, 375 actions,	375
3 - La société "New Entreprises S.A." préqualifiée, 250 actions,	<u>250</u>
TOTAL: MILLE ACTIONS.	1000

Ces actions ont été libérées à concurrence de VINGT-CINQ (25%) pour cent en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

- a) Monsieur Jacky DUVAL, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1957 à Metz (F), demeurant personnellement à F-57300 Ay-sur-Moselle, 11, rue du Stade;
- b) Madame Marie-Claude SCHMITT, retraitée, née le 13 octobre 1950 à Creutzwald (F), demeurant à 20, rue de Champagne, F-57550 Falck;
- c) Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, née le 24 novembre 1968 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

MAZARS, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56248.

29116

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme en qualité de Directeurs techniques de la société, avec les pouvoirs les plus étendus de gestion journalière, chacun par sa signature individuelle:

- a) Monsieur Olivier SCHMITT, susmentionné;
- b) Monsieur Fabrice SCHMITT, susmentionné.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O.Schmitt, F.Schmitt, C.Stein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2010. Relation: EAC/2010/1739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010026969/187.

(100023394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Future Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.501.

—
EXTRAIT

Le cinquième jour du mois de février 2010, les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Saba Zreik, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2010, conformément à la lettre de démission datée du 21 décembre 2009.

Les actionnaires de la Société ont décidé de nommer, avec effet à la date ci-dessus, Monsieur Michael Dakin, résidant à Villa 8, Street 3, Savannah, Arabian Ranches, Dubai, Emirats Arabes Unis, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Mr Saba Zreik pour une durée de trois (3) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Future Management Holdings S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010026776/18.

(100023806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Epazote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.350.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 1^{er} février 2010 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010026778/16.

(100023972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Saint-James Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 101.056.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société NERO OVERSEAS INC., ayant siège social à 24 De Castro Street, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 635.062; ici représentée par son directeur Monsieur Carlo AREND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle société comparante représentée comme il vient d'être dit a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "Saint-James S.à.r.l" , avec siège social à L-1529 Luxembourg, 42 rue Raoul Follereau, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 771, du 27 juillet 2004;

- que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de cent vingt-quatre euros (124.-€) chacune;

- qu'elle est associée unique et propriétaire des CENT PARTS SOCIALES (100) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter du 1^{er} octobre 2009;

- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- qu'elle est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-5850 Howald, 3 rue Sangenberg.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arend, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/79. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027609/38.

(100024364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Thermidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 127.429.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 29 janvier 2010 que la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010026779/16.

(100023973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.884.

—
Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur et nomme en remplacement, Monsieur Jean-Louis PETRUZZI, 1, rue de la Côte, 57511 Norroy-le-Veneur, France, né le 30/09/1954 à Hayange, France.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010026780/17.

(100023979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

EuroInfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.383.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 6 octobre 2009 que:

- Monsieur Patrice GALLASIN, administrateur de classe A de la Société, a démissionné avec effet au 23 mars 2009.
- Le mandat de Céline PIGNON, en sa qualité d'administrateur de classe A de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- Le mandat de Vittorio CAPORALE, en sa qualité d'administrateur B de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- Le mandat de Alberto RIGOTTI, en sa qualité d'administrateur B de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- Le mandat de Alberto Mario ZAMORANI, en sa qualité d'administrateur B de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010026818/21.

(100023403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Theo Müller Group S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.104.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 22 décembre 2009 que Theo Müller Commanditaire Sàrl, associé de la Société et ayant son siège social au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, a transféré à Monsieur Theo Müller, également, associé de la Société et résidant à Holzwiesstrasse 49, CH-8703 Erlenbach, Suisse, une part sociale B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Theo Müller Group Secs

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010026781/16.

(100023261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

International Access Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 43.763.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G. (R.C.S. B 43763), dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, à été dénoncé en date du 24 septembre 2007;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2010027046/20.

(100023580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Carrosserie Palanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 123.304.

—
EXTRAIT

Première résolution

Monsieur Claudio PALANCA, gérant unique de la S.à r.l. CARROSSERIE PALANCA décide de nommer gérante administrative Madame Maria SCHOTZER, demeurant 20, rue du Parc, L-4420 Soleuvre et gérant administratif Monsieur Filipe Miguel CARVALHO Balsa, demeurant 56, rue de Soleuvre, L-4670 Differdange, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif(ve).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le, 2 février 2010.

Pour extrait conforme

CARROSSERIE PALANCA S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010026782/18.

(100023308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Messengeries du Livre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Frédérique Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 53.763.

—
An die Generalversammlung der Messengeries du Livre sàrl

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass ich als Verwaltungsrat der Messengeries du Livre sàrl per sofort demissioniere.

Luxemburg, den 19. Januar 2010.

Christian SCHOCK.

Référence de publication: 2010026819/10.

(100023542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Schroeder & Associés, Société Anonyme.
Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R.C.S. Luxembourg B 69.336.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 4 septembre 2009

4. Le mandat du réviseur d'entreprise la société RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l. est renouvelé et vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

5. et 6.

Le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Claude BELCHE,
Monsieur Marc FEIDER,
Monsieur Jean HANNES,
Monsieur Fernand HUBERT,
Monsieur Robert JEWOROWSKI,
Monsieur Josef PANNRUCKER,
Monsieur Adrien STOLWIJK,
Monsieur Claude ZIPFEL,

de l'administrateur délégué, du président et administrateur Monsieur Gaston FLESCH est renouvelé et vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHROEDER & ASSOCIES SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.
Signature

Référence de publication: 2010026783/26.

(100023328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Wedi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 82.149.

EXTRAIT

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2009:

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'Administrateurs, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, Monsieur Luciano COLLOT, Conseil Economique, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg ainsi que Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant que Commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 la société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2010026784/18.

(100023371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Vince S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept Arpents.
R.C.S. Luxembourg B 88.175.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 14 août 2009

L'Assemblée Générale des Associés décide de procéder à une restructuration de la gérance et décide que l'actuelle gérante unique Madame Vincenza SABINO, restauratrice, née à Turi (Italie), le 30 avril 1958, demeurant à L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept Arpents, occupera dorénavant, les fonctions de gérante administrative et gérante technique pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques, pour une durée indéterminée.

L'Assemblée Générale des Associés décide de nommer Monsieur Théodore FERNANDO, né à Wellevatte (Sri Lanka), le 30 mai 1961, demeurant à L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich, aux fonctions de gérant technique pour l'établissement de restauration de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'Assemblée Générale des Associés décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010026785/18.

(100023417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Consilium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 36.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires en date du 21 septembre 2009

Première résolution:

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs, à savoir Madame Léonie GRETHEN et Madame Blanche MOUTRIER, arrivent ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ces mandats pour une durée de cinq ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Deuxième résolution:

L'Assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes Madame Annette MICHELS, arrive ce jour à expiration. L'Assemblée reconduit ce mandat pour une durée de cinq ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010026807/18.

(100023955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

ING (L) Selected Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.648.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2010

Conseil d'Administration

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, The Hague, The Netherlands

- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.
ING Investment Management Luxembourg S.A.
Signatures
Par délégation

Référence de publication: 2010026786/32.

(100023513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Sudinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.793.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2009 les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société ALPHA TRADE CONSULTING de son mandat de commissaire aux comptes.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société LATIS S.A. (LUXEMBOURG ADVISORY TRUST AND INTERNATIONAL SERVICES), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131.666. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui expire lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010027406/22.

(100023919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Landsmith Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 32.441.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme LANDSMITH HOLDING S.A.H. (R.C.S. B 32441), dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, à été dénoncé en date du 17 juillet 2007;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme
Me Régua AMIALI
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2010027048/20.

(100023579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 28 janvier 2010 que l'associé unique de la Société, INVESTUM ehf., une société à responsabilité limitée de droit islandais, établie et ayant son siège social au 1, Grofínni, 101 Reykjavík, Islande et immatriculée auprès du Registre des Entreprises islandais, sous le numéro 431007-0290, a vendu les 700 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 140 parts sociales à chacune des personnes suivantes avec effet au 30 décembre 2009:

- Ingolfur Helgason, demeurant au 8, rue Jean-Pierre Kemmer, L-5843 Fentange et né le 4 octobre 1967 à Akranes, Islande.

- Hreidar M. Sigurdsson, demeurant au 101B, rue des Pommiers, L-2343 Cents et né le 19 novembre 1970 à Reykjavík, Islande.

- Steingrímur P. Karason, demeurant au 23, rue Auguste Liesch, L-8063 Bertrange et né le 6 janvier 1968 à Reykjavík, Islande.

- Guðmundur T. Gunnarsson, demeurant au 8, Hjalmakur, IS-210 Gardabaer, Islande et né le 24 avril 1967 à Copenhague, Danemark.

- Kristinn Eiríksson, demeurant au 16 Akrasel, IS-109 Reykjavík, Islande et né le 25 mars 1966 à Akureyri, Islande.

Les parts sociales de Société sont dorénavant détenues comme suit:

Ingolfur Helgason:	140 parts sociales
Hreidar M. Sigurdsson:	140 parts sociales
Steingrímur P. Karason:	140 parts sociales
Guðmundur T. Gunnarsson:	140 parts sociales
Kristinn Eiríksson:	140 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010026808/34.

(100023408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Gapi-Glass.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 95.573.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GAPI-GLASS.S.A. en date du 22 janvier 2010, que Monsieur Philippe Alexandre Kadok, né le 16 novembre 1960 à Briey et résidant au 1 rue de Chénières-Heumont, F-54430 Réhon, France, a été nommé nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Amadeo, démissionnaire.

Le nouvel administrateur continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée qui sera amenée à se prononcer sur les comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010026809/16.

(100023389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Romplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.271.

—
Extracts of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 14th, 2009

- The renewal of the mandates of Directors of Mrs Céline BONVALET, Private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, of Mr Jean-François DETAILLE, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and of Mr Ernesto BENEDINI, lawyer, professionally residing at 17 Via Mazzini, CH-6900 Lugano for a new statutory term of 6 years until the Annual General Meeting of 2015 is accepted.

- The renewal of the mandate of the Statutory Auditor, FIN-CONTROLE S.A., with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg for a new statutory term of 6 years until the Annual General Meeting of 2015 is accepted.

Luxembourg, April 14th, 2009.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

- La reconduction des mandats d'Administrateurs de Madame Céline BONVALET, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-François DETAILLE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Ernesto BENEDINI, avocat, résidant professionnellement au 17, Via Mazzini, CH-6900 Lugano pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015 est acceptée.

- La reconduction du mandat de Commissaire aux comptes, FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015 est acceptée.

R OMPLEX S.A.

C. BONVALET / J.-F. DETAILLE

Director / Director

Référence de publication: 2010026811/29.

(100023289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

REO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 90.225.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010026937/9.

(100023192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Kronberg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 98.135.

—
L'an deux mil dix, le quatre février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KRONBERG INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée par acte de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144 du 4 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 février 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 647 du 4 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 250.000 en vue de le porter de EUR 250.000 à EUR 500.000 par la création de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par Monsieur Martin Hellweger, demeurant à I-39030 San Lorenzo di Sebato, Via San Martino 11/A et intégralement libérées par versement en numéraire.

2. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

4. Démission de Monsieur John SEIL de ses fonctions d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

5. Nomination de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, démissionnaire et nomination de Monsieur Martin HELLWEGER, expert-comptable, demeurant à I-39030 San Lorenzo di Sebato, Via San Martino 11/A comme administrateur suppléantaire.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin, à l'instar de celui des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.

6. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant DEUX CENT CINQUANTE MILLE EURO (250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EURO (250.000,- EUR) au montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) par l'émission de 25.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Est alors intervenue aux présentes:

Monsieur Martin HELLWEGGER, demeurant à I-39030 San Lorenzo di Sebato, Via San Martino 11/A, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 janvier 2010,

lequel déclare souscrire les VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorise le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 4 février 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en

espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur John SEIL de ses fonctions d'administrateurs et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur John SEIL, démissionnaire:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire Monsieur Martin HELLWEGER, expert-comptable, demeurant à I-39030 San Lorenzo di Sebato, Via San Martino 11/A.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin, à l'instar de celui des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi"

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, et aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.M. Tonelli, A. Uhl, G. Preaux, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2010. LAC/2010/5974. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010027541/186.

(100024330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.803.

—
Cession de parts

En date du 29 janvier 2010, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Les 23.500 parts détenues par l'associé unique, la société Mojo Acquisition Corp., ont été transférées à:

Match.com Pegasus Limited, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, immatriculée au UK Companies House sous le numéro 06806475, avec siège social au The Communications Building, 48, Leicester Square, Londres WC2H 7LT, Royaume Uni.

Dès lors, l'associé unique détenant l'entièreté des parts, soit 23.500 parts, ainsi que leurs répartitions, est à inscrire comme suit:

Match.com Pegasus Limited: 10.000 parts ordinaires
 1.500 parts sociales de classe A
 1.500 parts sociales de classe B
 1.500 parts sociales de classe C
 1.500 parts sociales de classe D
 1.500 parts sociales de classe E
 1.500 parts sociales de classe F
 1.500 parts sociales de classe G
 1.500 parts sociales de classe H
 1.500 parts sociales de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010026812/30.

(100023300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Manival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 3 août 2009.

MANIVAL S.A.

Ch. FRANCOIS / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026814/15.

(100023329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Prism Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 151.301.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

- Monsieur Sébastien PIZZOL, entrepreneur individuel, né le 13 juin 1974 à F-57690 CREHANGE, demeurant 9, rue Friedrich Wilhelm Engelhardt à L-1464 LUXEMBOURG,

ici représenté par Madame KULAS Chantal, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle,

en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de PRISM SARL.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

La réalisation de tout type d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10 des présents statuts, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 11 des présents statuts, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dressera l'inventaire et le compte de pertes et profits pour la première fois le dernier vendredi du mois juin 2011 à 14.00 heures.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Sébastien PIZZOL, précité, lequel les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.010,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite le comparant, associé représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.
2. Est nommé gérant de la société.

- Monsieur Sébastien PIZZOL, entrepreneur individuel, né le 13 juin 1974 à F-57690 CREHANGE, demeurant 9, rue Friedrich Wilhelm Engelhardt à L-1464 LUXEMBOURG.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société par sa seule signature.

3. La durée du mandat du gérant est illimitée.
4. Le mandat du gérant est gratuit.
5. La société a son siège au 90, rue de Cessange à L-1320 LUXEMBOURG.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. KULAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 janvier 2010, LAC/2010/1531: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés et à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2010.

Référence de publication: 2010028110/147.

(100024761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

BTM Foot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.733.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Saifi Messaoud a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société BTM FOOT INTERNATIONAL SA avec effet au 17 septembre 2009.

Pour extrait conforme

BTM FOOT INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2010026815/12.

(100023364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 97.877.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 12 février 2010 que:

- Monsieur Peter STEWART a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 12 février 2010;
- Monsieur Patrick O'DONOVAN, né le 28 août 1958 à Dublin (Irlande), avec adresse au 18 Kincora Park, Clontarf, Dublin 3, Irlande, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 12 février 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010026816/16.

(100023387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Urs Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 148.173.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2010 que:

- Monsieur James Patterson CARRICK a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 15 janvier 2010;
- Monsieur Mark SIMPSON, né le 3 mai 1960 à North Shields (Royaume Uni), avec adresse professionnelle à Washington E & C Limited, House Birchwood, Park Avenue Birchwood, Warrington, Cheshire, WA3 6GR, Royaume Uni, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 15 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010026817/18.

(100023393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.169.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.058.

—
In the year two thousand and ten, on the ninth day of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 8 February 2010,
(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141 058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

C-N°2210 of 10 September 2008, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,186,375 (two million one hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,169,875 (two million one hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro) by the cancellation of 132 (one hundred thirty-two) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,186,375 (two million one hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 17,491 (seventeen thousand four hundred ninety-one) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,169,875 (two million one hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 17,359 (seventeen thousand three hundred fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 132 (one hundred and thirty-two) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 17,359 (seventeen thousand three hundred fifty-nine) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,169,875 (two million one hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 17,359 (seventeen thousand three hundred fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 février 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N °2210 du 10 septembre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 8 janvier 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 2.186.375 (deux millions cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros) à un montant de EUR 2.169.875 (deux millions cent soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 132 (cent trente-deux) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.186.375 (deux millions cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 17.491 (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros) à un montant de EUR 2.169.875 (deux millions cent soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 17.359 (dix-sept mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 132 (cent trente-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 17.359 (dix-sept mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.169.875 (deux millions cent soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 17.359 (dix-sept mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2010. LAC/2010/6395. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010027540/116.

(100024131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Transports et Garage Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 15.484.

An die Generalversammlung

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass ich als Verwaltungsrat der Transports et Garage Presse sàrl per sofort demissioniere.

Luxemburg, den 19. Januar 2010.

Christian SCHOCK.

Référence de publication: 2010026820/11.

(100023545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Messageries Paul Kraus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 73.774.

An die Generalversammlung der Messageries Paul Kraus sàrl

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass ich als Verwaltungsrat der Messageries Paul Kraus sàrl per sofort demissioniere.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Januar 2010.

Christian SCHOCK.

Référence de publication: 2010026821/11.

(100023547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010026838/14.

(100023263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Alpha Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.609.

Assemblée générale extraordinaire du 05/02/2010

S'est réunie le 5 février 2010 l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALPHA TECHNOLOGIES S.A.", pour prendre la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2453 Luxembourg, 20 rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, en date du 5 février 2010.

Signatures

Actionnaires

Signatures des membres du bureau

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2010027051/18.

(100023904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Invest House S.A., Société Anonyme,

(anc. IHL-Seupar S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.795.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010026839/11.

(100023382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2010, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010026840/13.

(100023427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Dixon Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.954.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010026841/10.

(100023217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Whole In One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 3.981.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme WHOLE IN ONE S.A., (R.C.S. B 3981), dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, à été dénoncé en date du 22 août 2007;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2010027050/20.

(100023577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

C2A INFORMATIQUE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 104.768.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010026842/10.

(100023098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.
